



Communiqué de presse

9 février 2010

## **Evoquer l'homosexualité à l'école primaire : SOS homophobie appelle Luc Chatel au dialogue**

Le ministre de l'Education nationale, Luc Chatel, a réitéré dimanche 7 février son opposition au seul fait d'évoquer devant des élèves de CM1-CM2 ce qu'est l'homosexualité. Ce matin sur RTL, Nadine Morano, secrétaire d'Etat à la famille, a soutenu la décision de Monsieur Chatel. **SOS homophobie ne comprend pas pourquoi une telle sanction est maintenue : le problème n'est pas le film *Le Baiser de la lune*, puisqu'il n'a encore été réalisé (!), mais le principe même d'aborder une histoire d'amour entre deux personnes du même sexe.**

SOS homophobie rappelle que ce n'est pas au collège que les préjugés homophobes naissent chez les élèves : **l'association a encore reçu, ces derniers mois, des témoignages de parents qui s'inquiétaient pour leurs enfants, objets d'insultes homophobes de la part de leurs camarades à l'école primaire.** Taxer le film de "prosélytisme" est non seulement absurde (ou alors tous les contes mettant en scène une histoire d'amour entre un homme et une femme font également oeuvre de prosélytisme...), mais entretient également un amalgame qu'on pourrait espérer aujourd'hui caduque, qui veut que l'orientation sexuelle relève d'un choix personnel. Ces éléments justifient parfaitement que toute initiative, privée ou publique, permettant de lever le tabou de l'homosexualité à l'école soit soutenue, et non condamnée, comme l'est le film *Le Baiser de la lune*, interdit de diffusion dans les écoles primaires.

Nous nous étonnons, alors que le ministre vient d'annoncer une campagne d'affichage dans les collèges et lycées pour lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle, qu'il refuse catégoriquement de participer à ce travail de prévention en amont. **Nous appelons donc Monsieur Chatel à revenir sur cette censure, et à prendre le temps du dialogue et de la réflexion sereine sur ce sujet.**

Aussi, il serait bon de s'entretenir avec tous les organismes, associatifs et syndicaux, qui soutiennent ce projet. Au concert de plus en plus important de protestations, la FCPE, principale association de parents d'élèves, et le SNUipp-FSU, premier syndicat d'enseignants du primaire, ont joint leurs voix, et ont tout deux demandé au ministre de revenir sur sa décision. Le Planning familial s'est exprimé dans le même sens. L'autre grande association de parents d'élèves, la PEEP, a expliqué dans un communiqué : *« Il est essentiel d'apprendre aux enfants le respect de l'autre et de sa différence, tant du point de vue de son genre que de son origine culturelle, sociale ou religieuse. L'Ecole est un acteur majeur pour mener à bien cette mission et la lutte contre toute forme de discrimination est un devoir citoyen. »*

Ces réactions montrent que le sujet mérite mieux qu'une réponse hâtive aux injonctions de Madame Boutin et à des mouvements lobbyistes ultra-conservateurs, alors que le haut commissaire à la Jeunesse, Martin Hirsch, et des collectivités locales bretonnes soutiennent officiellement et financièrement le film *Le Baiser de la lune*.

SOS homophobie est une association mixte de lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie. Elle est agréée par le ministère de l'Education nationale au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public. A travers sa ligne d'écoute anonyme, elle vient en aide à toutes les victimes, femmes et hommes, d'actes et propos homophobes. Ligne Azur : 0 810 108 135.

**En savoir plus sur l'homophobie à l'école en France:**

**Rapport sur l'homophobie 2009, chapitre sur le milieu scolaire :**

<http://www.sos-homophobie.org/documents/ra2009.pdf> (page 109)

**Les interventions de SOS homophobie en collège et lycée :**

[http://www.sos-homophobie.org/index.php?menu=1&menu\\_option=17](http://www.sos-homophobie.org/index.php?menu=1&menu_option=17)

Contact Presse

Bartholomé Girard, 06.28.32.02.50

[bartholome.girard@sos-homophobie.org](mailto:bartholome.girard@sos-homophobie.org)



Communiqué de presse

Paris, le 5 mars 2010

### **Centenaire de la Journée des femmes**

A l'occasion de ce 8 mars 2010 qui célèbre le centième anniversaire de la Journée internationale des femmes, SOS homophobie tient à rappeler que les lesbiennes ne doivent pas être oubliées. Invisibles, méprisées, censurées dans une très large majorité de pays, elles sont aussi pourchassées et victimes d'agressions psychologiques, physiques et sexuelles partout sur la planète.

La France n'échappe pas à cette triste constatation : SOS homophobie y rapporte une augmentation récente des témoignages d'agressions physiques envers les lesbiennes (15 % des témoignages reçus en 2008 contre 6 % en 2007), notamment dans les lieux publics et le voisinage. En 2009, la France a ainsi été la scène d'un grand nombre de violences à l'égard de femmes qui ne demandent pourtant qu'à vivre leurs amours librement. Pour mémoire, à Calais et à Metz, dans un parc ou en plein cœur du centre, des lesbiennes ont été insultées et frappées par des inconnus, sans autre motif que leur préférence amoureuse. A l'été 2009, Priscilla et Cynthia, 21 ans, harcelées, menacées, insultées par leurs voisins, se sont vues contraintes de déménager d'Epinay-sous-Sénart (91), tout comme Jessica et Virginie qui résidaient à Segré (49)... Elles ont porté plainte et obtenu gain de cause.

Mais combien de ces violences resteront silencieuses et impunies ? Au-delà de l'homosexualité féminine, c'est bien l'indépendance même de toutes les femmes, leur liberté de vivre sans hommes et de décider de leur existence, qui est visée par les agresseurs.

Pour que toutes les femmes dans le monde puissent un jour disposer des mêmes droits que les hommes, dans les lois comme dans les faits, et ne plus subir ces violences, luttons ensemble contre la lesbophobie.

SOS homophobie est une association mixte de lutte contre l'homophobie. A travers sa ligne d'écoute anonyme, elle vient en aide à toutes les victimes, femmes et hommes, d'actes et propos homophobes. Ligne Azur: 0 810 108 135 (Coût d'un appel local).

#### **En savoir plus sur la lesbophobie en France:**

Synthèse de l'Enquête sur la lesbophobie :

[http://www.sos-homophobie.org/documents/synthese\\_lesbophobie.pdf](http://www.sos-homophobie.org/documents/synthese_lesbophobie.pdf)

Rapport sur l'homophobie 2009, chapitre sur la lesbophobie:

<http://www.sos-homophobie.org/documents/ra2009.pdf> page 80

Présentation de la Commission lesbophobie :

[http://www.sos-homophobie.org/index.php?menu=3&menu\\_option=30](http://www.sos-homophobie.org/index.php?menu=3&menu_option=30)

Micro-trottoir "Etre lesbienne aujourd'hui" (vidéo de 15 min):

[www.sos-homophobie.org/index.php?menu=1&menu\\_option=12&news=150](http://www.sos-homophobie.org/index.php?menu=1&menu_option=12&news=150)

#### **Contacts presse :**

Bartholomé Girard, président de SOS homophobie

06 28 32 02 50

[bartholome.girard@sos-homophobie.org](mailto:bartholome.girard@sos-homophobie.org)

Stéphanie Arc, co-référente de la commission Lesbophobie de l'association

[Stephanie.arc@sos-homophobie.org](mailto:Stephanie.arc@sos-homophobie.org)



Communiqué de presse

Paris, le 8 mars 2010

### **La Halde doit demeurer indépendante.**

**Alors que M. Louis Schweitzer achève son mandat à la tête de la Halde, la presse se fait l'écho d'une volonté de la majorité de la placer sous la tutelle du futur Défenseur des droits, institution qui regrouperait le médiateur de la République, le défenseur des enfants et la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS).**

**SOS homophobie s'inquiète de ce regroupement et demande au gouvernement et à la majorité d'y renoncer. Pour Bartholomé Girard, président de SOS homophobie, " la Halde a besoin de voir ses moyens renforcés et non d'être rendue invisible".**

Les risques du regroupement envisagé sont clairs: tout d'abord une perte de visibilité dans les médias et l'opinion de ces autorités indépendantes, alors que la Halde n'est aujourd'hui connue que de 54% des Français-e-s. Mais le risque majeur est qu'elles se voient dépouillées en douce de leurs moyens. En effet, lorsque le Parlement n'aura plus à s'exprimer que sur les crédits globaux du Défenseur des droits, le public n'aura plus aucune visibilité sur la répartition des moyens financiers entre ces autorités, dont on sait que les recommandations et rapports dérangent régulièrement le pouvoir. Certains députés (UMP) demandent déjà la disparition pure et simple de la Halde, alors que l'existence de cette autorité est une obligation européenne.

La Halde, le médiateur de la République, la CNDS et le défenseur des enfants ont fait la preuve de leur grande utilité au service des citoyen-ne-s, chacun dans son domaine. Ils doivent demeurer visibles et audibles, et il appartient au législateur d'en fixer les moyens en fonction des besoins. Les moyens dont dispose la Halde sont très faibles comparés à ceux de son homologue britannique.

SOS homophobie rend hommage à l'action conduite par la Halde depuis 5 ans, sous la présidence de M. Schweitzer. L'association a pu travailler avec la Halde de manière constructive sur nombre de discriminations liées à l'orientation sexuelle au sein de plusieurs groupes de travail, sur les discriminations à l'école ou au travail.

En décembre dernier, SOS homophobie et le Paris Foot Gay lui ont demandé d'étudier le refus discriminatoire du club Bébel Créteil de jouer un match contre le PFG, en octobre 2009.

SOS homophobie est une association mixte de lutte contre l'homophobie. A travers sa ligne d'écoute anonyme, elle vient en aide à toutes les victimes, femmes et hommes, d'actes et propos homophobes. Ligne Azur: 0 810 108 135 (Coût d'un appel local).

### **En savoir plus sur l'homophobie en France:**

*Rapport sur l'homophobie 2009 :*

[www.sos-homophobie.org/documents/ra2009.pdf](http://www.sos-homophobie.org/documents/ra2009.pdf)

### **Contacts presse :**

Bartholomé Girard, président de SOS homophobie

06 28 32 02 50

[bartholome.girard@sos-homophobie.org](mailto:bartholome.girard@sos-homophobie.org)

## *Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie*

Le 17 mai est devenu un jour privilégié dans le monde pour rappeler que l'homophobie et la transphobie sont toujours présentes et qu'il faut les combattre. C'est dans ce cadre qu'**Equivox** le chœur gay et lesbien de Paris et l'association **Rainbhôpital** s'associent pour un concert tant militant que festif !

### *Concert exceptionnel d'Equivox, le chœur gay et lesbien de Paris en partenariat avec l'association Rainbhôpital*

*Lundi 17 mai 2010 à 20h30*

Cloître de l'Hôpital Cochin - Saint Vincent de Paul  
Salle du Choeur des Religieuses  
123 boulevard du Port Royal -  
75014 Paris  
RER B Port Royal  
Bus 38, 83, 91

Entrée libre dans la limite des places disponibles  
Collecte au profit de [SOS Homophobie](#)

Cela fait maintenant plus de vingt ans qu'Equivox donne de la voix et constitue l'unique chœur de Paris qui soit à la fois gay et lesbien. Cette ouverture s'étend, au-delà des orientations sexuelles de chacun, à toutes celles et ceux qui aiment chanter. Autour d'un répertoire éclectique, épicé d'enthousiasmantes chorégraphies, Equivox est un chœur chaleureux et militant.

Rainbhôpital est l'association des agents des établissements publics de santé et de leurs usagers pour le développement de la prévention VIH/IST et la lutte contre les discriminations.

#### **Contacts et informations:**

[equivox@equivox.fr](mailto:equivox@equivox.fr) - [www.equivox.fr](http://www.equivox.fr)

[contact@rainbhospital.net](mailto:contact@rainbhospital.net) - [www.rainbhospital.net](http://www.rainbhospital.net)





## Communiqué de presse

Paris, le 10 juin 2010

### **Censure d'une publicité de *Têtu* : SOS homophobie demande à l'ARPP de revenir sur sa décision.**

L'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) a censuré une publicité du magazine *Têtu* pour un album de compilation de tubes musicaux interprétés par Zazie, Cher, Donna Summer, Mika ou encore Lady Gaga. La publicité met en scène des hommes et des femmes semblant apprécier les morceaux de l'album. L'apparition d'un enfant parmi ces acteurs a du être retirée du clip à la demande de l'ARPP, qui a considéré qu'elle « *n'est pas en adéquation avec le lectorat de Têtu* ». Pourtant, ni le magazine *Têtu* ni cette compilation musicale ne sont destinés à un lectorat adulte.

SOS homophobie dénonce fermement cette censure et s'interroge sur les arguments qui l'ont motivée. Le fait que *Têtu* soit un magazine destiné avant tout à un lectorat lesbien et gay n'en fait pas pour autant un magazine dont le contenu serait dangereux ou malsain auprès des mineur-e-s ; nombre de magazines de la presse féminine ou masculine généraliste diffusent des publicités mettant en avant des enfants sans qu'on les inquiète à ce sujet. Demanderait-on à *Elle* de retirer la photo d'un enfant d'une de ses publicités ?

**SOS homophobie estime qu'une telle censure est infondée et inacceptable : l'ARPP estime-t-elle que l'homosexualité ne doit pas être montrée aux enfants, voire que *Têtu* est une revue à caractère pornographique ou, pire, alimente-t-elle l'amalgame entre homosexualité et pédophilie ? L'argument de l'âge du lectorat de *Têtu* nous apparaît, dans cette affaire, fallacieux.**

**SOS homophobie apporte son soutien à *Têtu*, victime d'une discrimination flagrante dans cette affaire, et demande à l'ARPP de revenir sur sa décision de censure.**

Lien vers la publicité non censurée :

[http://www.wat.tv/video/tetu-compilation-2tubt\\_2jypt\\_.html](http://www.wat.tv/video/tetu-compilation-2tubt_2jypt_.html)

SOS homophobie est une association nationale de soutien aux victimes et de prévention de l'homophobie. Ligne d'écoute anonyme : 0810 108 135.

Contact Presse :

Bartholomé Girard, président : 06.28.32.02.50

[Bartholome.girard@sos-homophobie.org](mailto:Bartholome.girard@sos-homophobie.org)



Communiqué de presse

Paris, le 2 septembre 2010

### **Lutte contre l'homophobie à l'école : c'est la rentrée !**

En ce jour de rentrée scolaire dans les collèges et les lycées, SOS homophobie attire l'attention sur la nécessité de poursuivre et amplifier la lutte contre l'homophobie à l'école. Chaque année, des milliers de jeunes garçons et filles sont l'objet de moqueries, brimades, mises à l'écart, insultes et coups, au seul prétexte qu'ils et elles seraient homosexuel-le-s, trop féminins ou pas assez. De tels comportements nuisent profondément à leur équilibre, à leur réussite scolaire, et les mettent en danger. Un rapport remis en août au ministre de l'Education nationale a pointé la tendance à la « banalisation » des manifestations homophobes.

**SOS homophobie appelle les enseignant-e-s et les personnels administratifs à la vigilance face aux actes et propos homophobes dont ils sont témoins, et à réagir le plus tôt possible.**

SOS homophobie, qui bénéficie de l'agrément du ministère de l'Education nationale, assure chaque année un nombre croissant d'interventions dans les classes pour déconstruire les préjugés sur les homosexuel-le-s : plus de 3 000 élèves ont ainsi été sensibilisés l'année dernière, dans toute la France. L'association a également créé un site internet dédié aux adolescent-e-s LGBT : [www.cestcommeca.net](http://www.cestcommeca.net).

Cet été, SOS homophobie a reçu le généreux soutien du magazine *Têtu*, qui a exposé et mis en vente, au profit de l'association, 25 couvertures customisées par autant de personnalités (Catherine Deneuve, Julien Doré, Mylène Farmer...) à la Reflexgallery, à Paris. A ce jour, ce sont plus de 4 000 euros qui ont été récoltés et vont être alloués au financement des interventions en milieu scolaire dans toute la France. Une aide essentielle pour mieux répondre aux demandes croissantes d'interventions dans des collèges et lycées dans toute la France. Les dons sont les bienvenus pour nous aider à mener à bien ce nécessaire travail de prévention auprès d'un plus grand nombre d'élèves.

**SOS homophobie adresse ses plus vifs remerciements au magazine *Têtu*, aux personnalités et à leurs fans, pour leur générosité et leur engagement à nos côtés dans la lutte contre l'homophobie.**

#### **Pour en savoir plus sur nos interventions :**

[www.sos-homophobie.org/publication/interventions-en-milieu-scolaire/interventions-en-milieu-scolaire](http://www.sos-homophobie.org/publication/interventions-en-milieu-scolaire/interventions-en-milieu-scolaire)

#### **Pour découvrir notre site spécialement dédié aux adolescent-e-s LGBT :**

[www.cestcommeca.net](http://www.cestcommeca.net)

#### **Contacts presse :**

Bartholomé Girard, président de SOS homophobie

06 28 32 02 50

[bartholome.girard@sos-homophobie.org](mailto:bartholome.girard@sos-homophobie.org)

SOS homophobie est une association mixte de lutte contre l'homophobie. A travers sa ligne d'écoute anonyme, elle vient en aide à toutes les victimes, femmes et hommes, d'actes et propos à caractère homophobe et transphobe. Ligne Azur: 0 810 108 135 (Coût d'un appel local).



Communiqué de presse

Paris, le 7 septembre 2010

### **Retraites : les couples homosexuels vieillissent aussi !**

Alors que débute le débat parlementaire sur les retraites, SOS homophobie appelle à une réforme urgente : **le versement d'une pension de réversion au partenaire survivant d'un couple pacsé.**

Aujourd'hui, ce versement n'est possible que pour les couples mariés. Les couples homosexuels n'ayant toujours pas accès au mariage, mais seulement au PACS, interdire l'attribution d'une pension de réversion au sein d'un couple pacsé revient à établir une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, en opposition à la Convention européenne des droits de l'homme. SOS homophobie a été récemment interpellée sur ce sujet par M. Jean-Claude M., qui a saisi les tribunaux et la Halde.

La Halde a dénoncé cette discrimination dans une délibération du 19 mai 2008, suivie d'un rapport spécial publié au Journal Officiel en février 2010, après que trois courriers adressés au ministre du Travail sont restés sans réponse. Le Médiateur de la République a également réclamé début 2009 une évolution législative en ce sens. Dans un arrêt du 1<sup>er</sup> avril 2008, la Cour de justice des communautés européennes a jugé contraire au droit communautaire l'absence de pension de réversion pour les partenaires de vie.

**Il est grand temps que la France mette sa législation en conformité avec la Convention européenne des droits de l'homme. SOS homophobie demande aux parlementaires de mettre un terme à cette discrimination injustifiable, dénoncée par la Halde et le Médiateur de la République. Le gouvernement et la majorité UMP ne peuvent se déclarer résolument engagés contre l'homophobie tout en laissant cette discrimination se poursuivre.**

#### **Contacts presse :**

Bartholomé Girard, président de SOS homophobie  
06 28 32 02 50  
bartholome.girard@sos-homophobie.org

SOS homophobie est une association mixte de lutte contre l'homophobie. A travers sa ligne d'écoute anonyme, elle vient en aide à toutes les victimes, femmes et hommes, d'actes et propos à caractère homophobe et transphobe. Ligne Azur: 0 810 108 135 (Coût d'un appel local).



Communiqué de presse

Paris, le 29 septembre 2010

### **Sexion d'assaut : pour arrêter l'hypocrisie, passer aux actes**

Le groupe de rap français Sexion d'Assaut est l'objet d'une polémique de plus en plus importante depuis plusieurs jours, suite à la grande médiatisation de l'interview donnée au magazine *International Hip Hop* en juin dernier où le groupe se déclare, entre autres, "100% homophobe". SOS homophobie se félicite que de tels propos scandaleux aient été remarqués et relayés par plusieurs organes de presse, et que l'opinion publique ait marqué suffisamment fort sa désapprobation pour que le groupe revienne sur ses déclarations - même si les motifs avancés peuvent paraître douteux, le groupe invoquant notamment le fait qu'il ne connaissait pas très bien la définition du terme "homophobe"... Doit-on rappeler au groupe que, chaque jour, trois actes homophobes sont rapportés à SOS homophobie ? Que des personnes se font discriminer, injurier, frapper, tabasser voire tuer (15 meurtres à caractère homophobe depuis 2001 en France) en raison de leur orientation sexuelle ?

Sexion d'Assaut a envoyé un nouveau communiqué de presse le 28 septembre, dans lequel il présente publiquement ses excuses, affirmant que les propos ont été mal retranscrits dans l'interview. *"Nous considérons au contraire comme une invitation au courage la remise en cause et la réflexion déclenchées par cette polémique"* : SOS homophobie prend acte de ces déclarations d'intentions.

Mais que propose concrètement Sexion d'Assaut ?

Les chanteurs acceptent-ils de retirer tous les propos homophobes contenus dans leurs chansons ? \*

Acceptent-ils de ne pas chanter les chansons contenant des propos homophobes lors des multiples concerts prévus dans les mois à venir ?

Acceptent-ils de les retirer de la vente, pour cesser de s'enrichir sur des propos discriminatoires ?

Acceptent-ils de faire connaître la lutte contre l'homophobie, et de diffuser des messages des associations qui, au quotidien, accompagnent des victimes, lors des concerts ou via leur site internet ?

Acceptent-ils de reverser une partie de leurs bénéfices à des associations bénévoles qui luttent depuis plusieurs années pour accompagner les milliers de personnes victimes d'homophobie en France ?

Le groupe déclare: *"Nous souhaitons au contraire qu'il soit l'occasion, pour nous et pour tous, de poser notre regard sur ce que nous ne voulions pas voir, d'écouter celles et ceux que nous ne voulions pas entendre et de nouer avec eux un dialogue jusqu'alors inexistant"* : SOS homophobie est disponible pour faire découvrir aux membres du groupe la réalité que recouvre le terme "homophobie". Mais si ces excuses ne sont pas suivies d'actions, l'hypocrisie du groupe, déjà palpable quand il déclare ne plus proclamer son homophobie car cela ne serait pas bon vis-à-vis du public (*"on nous a fait beaucoup de réflexions et on s'est dit qu'il était mieux de ne plus trop en parler parce que ça pouvait nous porter préjudice"*), ne ferait plus aucun doute.

**SOS homophobie demande que le mal que Sexion d'Assaut a fait en incitant à la haine envers les gays et lesbiennes soit réparé par des actions concrètes du groupe pour la lutte contre l'homophobie. Sexion d'assaut n'est pas digne de représenter la France aux MTV Europe Music Awards, dont le site internet présente ainsi le groupe: "des textes forts, frais et bien plus dynamiques que ce qui se fait d'habitude".**



**\* Florilège :**

Dans le morceau « Œil de verre » (Maska) : "Ya à mon goût beaucoup trop de gays" ;

Dans le morceau « On t'a humilié »: «Je crois qu'il est grand temps que les pédés périment, coupe leur le pénis, laisse les morts, retrouvés sur le périphérique»;

Dans le morceau « Cessez le feu »: « Lointaine est l'époque où les homos se maquaient en scred / Maintenant se galochent en ville avec des sapes arc-en-ciel / Mais vas-y bouge, vas-y bouge Toutes ces pratiques ne sont pas saines »

Dans le morceau « Choqué » : « Il est devenu gay à croire que ça manque de chattes » ;

Dans le morceau "22h45" (Maître Gims): « bande de PD, de pédales, de bâtards, les singes ne mangent pas que des bananes ».

**Contact presse :**

Bartholomé Girard, président de SOS homophobie

06 28 32 02 50

[bartholome.girard@sos-homophobie.org](mailto:bartholome.girard@sos-homophobie.org)

SOS homophobie est une association mixte de lutte contre l'homophobie. A travers sa ligne d'écoute anonyme, elle vient en aide à toutes les victimes, femmes et hommes, d'actes et propos à caractère homophobe et transphobe. Ligne Azur: 0 810 108 135 (Coût d'un appel local).



Communiqué de presse

Paris, le 30 septembre 2010

### **Homophobie dans le sport : réunion au ministère de la Jeunesse et des sports**

Le 17 mai dernier, journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, Rama Yade, secrétaire d'Etat chargée des sports, a organisé une rencontre entre les présidents de différentes fédérations sportives (football, rugby, natation...) et plusieurs associations de lutte contre l'homophobie, dont SOS homophobie. Cette réunion a été suivie d'annonces du ministère pour lutter contre l'homophobie dans le sport.

SOS homophobie est impliquée dans trois de ces mesures : mise en place de formations pour les éducateurs et éducatrices sportifs-ves, relai du numéro de la ligne d'écoute anonyme de SOS homophobie dans les clubs de sport, et conduite d'une enquête sur l'homophobie dans le sport, faisant suite à une première enquête similaire menée en 2005.

SOS homophobie salue le volontarisme du ministère de la Jeunesse et des sports dans la lutte contre l'homophobie. De multiples affaires, que ce soient les propos lesbophobes tenus à l'encontre de la tennismen Amélie Mauresmo quand elle a annoncé son départ en retraite, le refus du Créteil Bebel de jouer contre le Paris Foot Gay ou, plus récemment, l'exclusion du footballeur Yoann Lemaire du club FC Chooz, montrent encore à quel point l'homophobie dans le sport est une réalité dont il faut saisir la portée et la combattre par de multiples moyens.

Ce jeudi 30 septembre, le groupe de travail dédié à la mise en place de ces mesures se réunit pour la première fois. SOS homophobie sera pleinement impliquée dans la conduite de ces différents chantiers.

#### **Contact presse :**

Bartholomé Girard, président de SOS homophobie  
06 28 32 02 50  
bartholome.girard@sos-homophobie.org

SOS homophobie est une association mixte de lutte contre l'homophobie. A travers sa ligne d'écoute anonyme, elle vient en aide à toutes les victimes, femmes et hommes, d'actes et propos à caractère homophobe et transphobe. Ligne Azur: 0 810 108 135 (Coût d'un appel local).

## Das schwule Anti-Gewalt-Projekt in Berlin

Bülowstraße 106  
10783 Berlin  
Büro: ☎ 030-21753213  
Di.+Do. 13-15  
☎ 030-23638142  
eMail: [presse@maneo.de](mailto:presse@maneo.de)  
Home: [www.maneo.de](http://www.maneo.de)

## Schwules Überfalltelefon und Opferhilfe

[www.maneo.de](http://www.maneo.de) | [www.maneo-fallmeldungen.de](http://www.maneo-fallmeldungen.de)  
Beratung: ☎ 030-2163336, täglich 17-19 Uhr

MANEO-Toleranzkampagne  
[www.maneo-toleranzkampagne.de](http://www.maneo-toleranzkampagne.de)



MANEO-Gewaltpräventionskampagne



Internationaler Tag gegen Homophobie  
[www.tag-gegen-homophobie.de](http://www.tag-gegen-homophobie.de)



**press release**

**01.10.2010**

## Tolerantia-Price 2010

### The European Awards for Outstanding Commitment

The many successes both large and small in the continual war against homophobia and hate crime in Europe depend on the personal commitment of many people. MANEO, Berlins Gay anti-violence project, and the "Berlin Alliance Against Homophobia", of which MANEO is a founding member, award the Tolerantia Prize each year to outstanding examples of commitment. This European prize is both an award and an encouragement. This year's award ceremony takes place on the 13. November 2010 in Madrid.



**Tolerantia-Preis**  
Berlin Alliance Against Homophobia  
würdigt Engagement in Europa

The Berlin Alliance against Homophobia is a joint German, French, Polish Spanish initiative. With the Tolerantia Prize this Alliance honours outstanding commitment in the war against homophobia and hate crime in Europe. The awards ceremony rotates yearly between the four capitals, and for 2010 it takes place in Madrid. The group of gay and lesbian anti-violence projects which cooperate and support each other in the Alliance consist of; MANEO (Germany), SOS-Homophobie (France), Lambda-Warsaw und KPH (Poland) and, since 2008, COGAM and TRIANGULO (Spain); The guiding principle is the jointly signed "Tolerance-Declaration". As an expression of the Alliance and in recognition of exemplary achievements the prize given by the Alliance is a sculpture with 4 sails, which since 2006 has been awarded to exceptional characters and projects from the member countries.

This years winners are the TEDDY-Promoters **Wieland Speck** and **Mabel Aschenneller** (Germany), Lawyer **Caroline Mécarry** (France), former deputy Primeminister of Poland **Izabela Jaruga-Nowacka** (Poland) und the actor **Imanol Arias** (Spain).

Spendenkonto: Mann-O-Meter e.V. Bank für Sozialwirtschaft, BLZ 100 205 00, Konto: 312 60 00, Stichwort „MANEO“

MANEO ist ein eigenständiges Projekt von Mann-O-Meter e.V. – Mitglied im Arbeitskreis der Opferhilfen in der Bundesrepublik Deutschland (ado) e.V. und im Deutschen Paritätischen Wohlfahrtsverband/ LV Berlin – finanziell gefördert durch die Berliner Senatsverwaltung für Bildung, Jugend und Sport – gewürdigt von der LANDESKOMMISSION BERLIN GEGEN GEWALT (2003) – ausgezeichnet mit dem METE-EKSI-PREIS (1999), dem CSD-PREIS FÜR ZIVILCOURAGE (2001) und dem Gewaltpräventionspreis CHANCE-AWARD (2006) – Partner von: SCHULE OHNE RASSISMUS/ SCHULE MIT COURAGE und der: „BERLIN ALLIANCE AGAINST HOMOPHOBIE“, der weiter angehören. KAMPANIA PRZECIW HOMOFOBII (Polen), Lambda-Warszawa (Polen), SOS-HOMOPHOBIE (Frankreich) und COGAM (Spanien).



## Tolerantia-Price – the award winners in 2010

### France: Caroline Mécary



SOS Homophobie has decided that this years Tolerantia-Prize goes to the lawyer Caroline Mécary. In the last 15 years she has worked vigorously as a lawyer to defend the rights of LGBT persons and to have their demands for equality recognised. This dedicated lawyer has campaigned for homosexual marriage and fought for the acceptance of homosexual parents raising children. Caroline Mécary has secured groundbreaking and fundamental decisions. In 2001 she achieved the first judgement permitting in principle the adoption of children by a same sex pair. In 2004 she acted as the lawyer for a homosexual couple that were married in France in front of the town Mayor. In 2008 she was successful when representing a lesbian teacher from France at the European Court of Human Rights. The authorities had refused her right to adopt on the basis of the well being of the child. After this, in 2009, a French court allowed two women in France to adopt a child, it had taken 11 years of legal action.

Caroline Mécary is in great demand as a lawyer in France and other countries. Her specialist advice is highly valued. She has published many books and articles on legal issues. She appears regularly on television and radio, and long articles about her have been published in Liberation and Le Monde. She leads a network of the largest LGBT organisations in France called RAVAD. She is also a member of the European wide network of lawyers who fight against discrimination.

### Poland: Izabela Jaruga-Nowacka

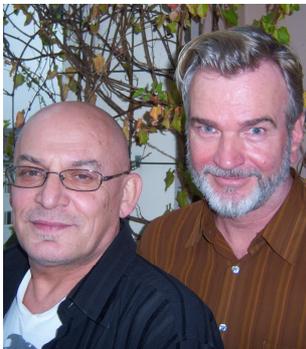


“Izabela Jaruga-Nowacka supported LGBTQ-Organisations in Poland for many years. She was always available as their lawyer, took part in debates and conferences and was always able to make the meaning of the rights of LGBTQ persons clear. She took the fight to the opposition and it is her we must thank that the 2005 Warsaw Gay Rights March took place through the streets of Poland’s Capital; the then Warsaw Mayor Lech Kaczynski had originally banned the march. She represented the position of the political left in a strong and authentic way and fought for the rights of minorities and the weak in society. She did this from inner conviction not in order to win votes – she was no politician. For her the rights of the ordinary citizen were the beginning and end of each argument. She supported the recognition of same sex marriage for many years. She wanted to work together with us. In Politics she is simply irreplaceable”. Lamda-Waraw and KPH.

Izabela Jaruga-Nowacka, former vice premier of Poland, died at the age of 59 on 10.04.2010 as a passenger in an air-crash in Smolensk. She belonged to the delegation of the top rank Polish establishment who with Polish President Lech Kaczyński, were travelling to Russia for the commemoration of the 70<sup>th</sup> anniversary of the Katyn Massacre.



## Germany: Wieland Speck und Mabel Aschenneller

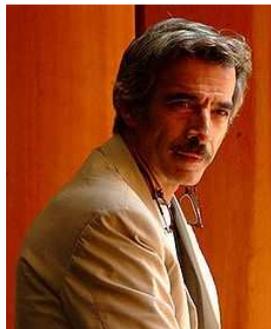


„Film is near to being an art form and above all a medium for the effective delivery of messages. Wieland Speck and Klaus Mabel Aschenneller use the fascinating power of pictures with exceptional effect. Since 1992 Wieland Speck is Programme Leader of the Panorama Section of the Berlin International Film Festival. From the mid 1970s he has been engaged in many parts of the film and video industry as well as being an author and publisher. The key theme of his work is the emancipation of men, and homosexual identity. In 1985 he directed his first film; the East-West homosexual love story the “Westler”. This was his most successful film; it has had many revivals and can be viewed as a political statement. It is particularly popular for

the homosexual audience. Klaus Mabel Aschneller is the co-founder and CEO of the non-profit making sponsoring organisation TEDDY e.V. This organisation was founded in 1997 and established the TEDDY-Award; the “Queer” film prize of the Berlinale (the Berlin International Film Festival). The purpose is to support GLBT film production.

For their many years of commitment to emancipation in our society integrated with the aim of overcoming homophobia and hate violence, we award to Wieland Speck and Klaus Mabel Aschenneller this years Tolerantia-Prize.“ MANEO.

## Spanien: Imanol Arias



Born in 1956 in Riaño (León), Imanol Arias grew up in the Basque city of Ermua. As a young man he brought together several off-circuit theatre companies in the Basque Country. In his long-running career he has worked in movies, theatre and television. Among many roles, his most outstanding were in the movies “Laberinto de pasiones” (Labyrinth of Passion), 1982, directed by Pedro Almodóvar; “La Muerte de Mikel” (The Death of Mikel), 1984, where he portrayed the suffering endured by a homosexual, and “La flor de mi secreto” (The Flower Of My Secret), 1995, where he worked again for Almodóvar.

Imanol Arias has not only been an outstanding actor but also one of the most actively engaged actors in Spain fighting for those in need; he has helped in a large number of campaigns in favour of human rights, and for HiV-prevention. He has also taken part in campaigns supporting the rights of transsexual persons and has been nominated Special Ambassador by the UNICEF.

COGAM deems that his work deserves the recognition of the Tolerantia-Prize 2010 because in this year he has worked even more actively opposing discrimination against LGBT-persons and in general supporting Human Rights. Mr Arias is also engaged in peace initiatives in the Basque Country.



## The Award-Winners of Europeans Tolerantia-Price 2006 – 2009

### 2009 (Berlin)

#### France

- **“Paris Foot Gay” sporting club** (France);

#### Germany

- **Hans-Wolfram Stein**, teacher from Bremen (Germany)

#### Poland:

- **Professor Zbigniew Holda**, Helsinki Foundation for Human Rights (Poland);

#### Spain

- **Professor Juan Fernando López Aguilar**, Professor for law (Spain)



### 2008 (Warsaw)

#### France

- **Bruno Solo**, journalist and moderator (France);

#### Germany

- **Tanja Walther**, sports scientist (Germany) and
- **Philipp Lahm**, football international (Germany) and
- **Theo Zwanziger**, president of the German Football Association (Germany).

#### Poland:

- **Marzanna Pogorzelska**, teacher (Poland);

### 2007 (Paris)

#### France

- **“Place de Mythos / Delusion Square”**, Parisian theatre group (France);

#### Germany:

- The group **“Menschenrechte und sexuelle Identität (MERSI)”** at amnesty international (Germany);

#### Poland

- **Piotr Pacewicz**, journalist and civil-rights activist (Poland).

### 2006 (Berlin)

#### France

- **Dr. Louis-Georges Tin**, founder of the International Day Against Homophobia (France).

#### Germany

- **Volker Beck**, Member of the Bundestag, Green Party (Germany) and
- **Günter Dworek**, gay and lesbian civil-rights activist (Germany);

#### Poland

- **Kazimierz Kutz**, Senator in the Polish Senate (Poland);



Communiqué de presse

Paris, le 06 octobre 2010

## **Adoption pour les couples non mariés : le Conseil constitutionnel en dehors de la réalité**

Le 9 juillet 2010, Isabelle B. et Isabelle D. ont déposé une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) auprès du conseil constitutionnel, au sujet de l'article 365 du Code civil qui ne donne la possibilité d'adoption simple qu'aux seuls couples mariés. De fait, les couples de lesbiennes et de gays n'ayant toujours pas le droit de se marier en France en 2010, ils en sont exclus. Le Conseil constitutionnel a rendu sa décision aujourd'hui, et estime que cet article n'est pas anti-constitutionnel. **SOS homophobie déplore, une fois de plus, cet immobilisme total et le décalage entre l'idée que se fait une partie de la classe gouvernante de la famille et la réalité de la société française.**

Cette décision du conseil constitutionnel relance de nombreuses questions. La première est celle du cadre dans lequel un enfant peut, aujourd'hui, être éduqué et s'épanouir : le mariage ne peut pas, ne doit pas et n'est plus le seul cadre au sein duquel l'intérêt supérieur de l'enfant peut être reconnu. En ce sens, il est utile de rappeler les études de l'Insee : en 2009, 53% des enfants sont nés hors mariage. L'institution que constitue le mariage n'est plus choisie par la majorité des parents pour assurer un cadre de vie stable à leur enfant. Sur ce point, les Sages renvoient la balle au législateur : "*Le Conseil a rappelé qu'il ne lui appartient pas de substituer son appréciation à celle du législateur sur une telle question*". Encore faudrait-il que le législateur s'empare véritablement de ce sujet.

Car le fait est que cette question est plus que constitutionnelle : l'adoption pour les couples non-mariés et, donc, pour les couples de gays et de lesbiennes est aussi profondément sociale et politique. C'est à la classe politique de s'engager pour permettre aux familles homoparentales d'être reconnues comme telles, afin que l'autorité parentale puisse être partagée entre deux personnes du même sexe. Sinon, que se passe-t-il pour les quelque 40 000 (chiffres de Nadine Morano, secrétaire d'état chargée de la famille) ou 200 000 enfants (chiffres de l'Association des Parents Gays et Lesbiens) qui vivent dans des familles homoparentales ? Pouvons-nous continuer à les laisser dans le flou juridique ? Pouvons-nous continuer à ne pas reconnaître que deux personnes du même sexe sont aussi respectables et responsables en tant que parents que n'importe quel autre couple hétérosexuel ? Et que l'orientation sexuelle ne saurait préjuger de la capacité d'un parent à bien éduquer son enfant ?

**SOS homophobie réclame, une fois de plus, que la classe politique gouvernante reconnaisse que les modèles familiaux qu'elle prône ne correspondent plus, aujourd'hui, non seulement à la réalité de la société, mais aussi à l'intérêt de l'enfant. Il est impératif que le Parlement avance sur ce sujet, et fasse cesser cette discrimination en raison de l'orientation sexuelle. Il est nécessaire que des personnes de même sexe élevant ensemble un enfant puissent partager leur autorité parentale.**



Communiqué de presse

Paris, le 7 octobre 2010

## **Sexion d'Assaut : privilégier l'action à la sanction**

Le groupe de rap Sexion d'Assaut vient d'annoncer ses engagements contre l'homophobie. La polémique sur les propos tenus par le groupe dans certaines chansons et une interview donnée au magazine *International Hip Hop* en juin dernier ne s'est pas essouffée, et une vague d'annulation de concerts a actuellement lieu. Une nouvelle fois, SOS homophobie salue l'indignation médiatique et populaire qui a suivi les propos haineux tenus par le groupe à de multiples reprises. Et notre association a appelé, mercredi 29 septembre, à ce que Sexion d'Assaut aille au-delà des excuses et prouve son engagement contre l'homophobie par des actions concrètes. La maison de disque du groupe, Sony, a entendu notre appel et nous a contacté pour entamer des discussions, ce que nous saluons.

Il y a prescription pour les propos tenus dans les médias et les chansons (trois mois) : SOS homophobie ne peut pas aller en justice pour incitation à la haine par voie de presse. L'association comprend que des salles et des élus aient annulé les concerts compte-tenu de la gravité des propos et des textes. Mais il nous semble plus important encore, au-delà de la sanction stricte, qu'un dialogue s'instaure et que le groupe agisse contre l'homophobie, sans hypocrisie.

Ce jeudi 7 octobre, par voie de communiqué de presse, Sexion d'Assaut s'engage donc à :

- ne pas chanter les titres incriminés sur scène, ne pas tenir de propos discriminants auprès de son public et enregistrer chaque concert afin de permettre aux tiers de vérifier que cette condition est remplie ;
- rencontrer sur chacune de ses dates les associations LGBT et celles militant contre les discriminations en général et leur offrir des places de concert pour qu'elles se rendent compte par elles-mêmes de l'engagement du groupe. ;
- faire distribuer à chaque spectateur un tract, signé du groupe, prônant des valeurs citoyennes de lutte contre l'homophobie et des discriminations en général ;
- travailler sur un titre spécifique, ou un événement artistique, clarifiant cette position, pour les mois qui viennent.

**SOS homophobie salue les annonces de Sexion d'Assaut, et veillera à ce qu'elles soient tenues, sans quoi les déclarations apparaîtront clairement opportunistes.** Notre association a demandé au groupe d'aller plus loin dans son engagement :

- en diffusant également sur son site internet le texte écrit par le groupe distribué lors des concerts ;
- en reversant une partie des bénéfices engrangés par la tournée dans une campagne de prévention dans les collèges et lycées de France ;
- en disant si, oui ou non, le groupe représentera la France aux MTV Europe Music Awards.

**SOS homophobie espère que cette affaire servira d'avertissement à tous les artistes qui voudraient construire leur carrière, leur gloire et leur fortune en "piétinant" les homos.**



## Lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie

Communiqué de presse

Paris, le 01 octobre 2010

### Le Tolerantia Preis, prix européen contre l'homophobie, remis à Caroline Mécary

Le 13 novembre prochain, à Madrid, la cérémonie du Tolerantia Preis distinguera pour la cinquième année consécutive plusieurs personnalités européennes remarquables par leur engagement dans la lutte contre l'homophobie et pour l'égalité des droits entre hétérosexuel-le-s et homosexuel-le-s. Quatre pays participent à l'événement : l'Allemagne, la France, la Pologne et l'Espagne, représentés chacun par une association : respectivement Maneo, SOS homophobie, Lambda-Warsaw et Cogam et Triangulo.

Après le chercheur Louis-Georges Tin en 2006, la pièce de théâtre "Place des mythos" en 2007 (également lauréate du prix Pierre Guénin contre l'homophobie en 2009), l'acteur Bruno Solo en 2008 et le club du Paris Foot Gay en 2009, **SOS homophobie a choisi de distinguer cette année l'avocate Caroline Mécary. Depuis 15 ans, Maître Mécary s'est engagée tant auprès des victimes que dans l'espace public et les médias pour dénoncer les violences que des personnes peuvent subir en raison de leur orientation sexuelle.** Outre son combat pour l'ouverture du mariage aux gays et lesbiennes et l'adoption pour les couples homosexuels, qui se traduit soit par la conduite d'affaires devant les tribunaux soit par la publication d'ouvrages relatifs à la question, Caroline Mécary a fait reconnaître les aspects discriminatoires et arbitraires de certaines décisions de la justice française en les portant devant les instances européennes.

Les autres lauréat-e-s du Tolerantia Preis cette année sont : Wieland Speck and Mabel Aschenneller en Allemagne (créateurs du Teddy Award au festival du cinéma de Berlin), Izabela Jaruga-Nowacka en Pologne (Première ministre de Pologne, décédée dans un crash aérien en avril 2010) et Imanol Arias en Espagne (acteur) pour leurs engagements durant de nombreuses années dans la lutte contre les discriminations homophobes et pour l'égalité des droits.

#### Contact presse :

Bartholomé Girard, président de SOS homophobie

06 28 32 02 50

[Bartholome.girard@sos-homophobie.org](mailto:Bartholome.girard@sos-homophobie.org)

SOS homophobie est une association mixte de lutte contre l'homophobie. A travers sa ligne d'écoute anonyme, elle vient en aide à toutes les victimes, femmes et hommes, d'actes et propos à caractère homophobe et transphobe. Ligne Azur: 0 810 108 135 (Coût d'un appel local).



Communiqué de presse

Paris, le 10/11/10

**Suppression de l'avantage fiscal du PaCS :  
l'UMP engage la marche arrière pour les gays et lesbiennes**

Nous savons le gouvernement français actuel peu alerte sur l'égalité entre les citoyens et citoyennes de France. Nous connaissons la surdité d'une bonne partie de la classe politique depuis plusieurs années quant aux discriminations dont sont encore victimes plusieurs millions de Français-es. Nous sommes bien témoins de ses tractations pour établir des hiérarchies entre les populations. Mais l'amendement déposé ce mardi 9 novembre par le député Hervé Mariton et ses collègues UMP dans le projet de loi des finances 2011 marque une nouvelle avancée dans le conservatisme et les inégalités. La commission des Finances a adopté cet amendement. **Si nous avons encore besoin d'une preuve, la voici : pour les gays et les lesbiennes de France, le mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy sera non seulement marqué par l'immobilisme (refus des pensions de réversion pour les couples pacsés, refus du mariage et de l'adoption...), mais également par un retour en arrière catastrophique en matière de droits des personnes LGBT.** Et, une fois de plus, nous sommes loin derrière les autres pays européens.

Comme si cela ne suffisait pas que les gays et lesbiennes soient discriminé-e-s et n'aient pas accès au mariage, mais uniquement au PaCS, la commission des Finances souhaite maintenir l'avantage fiscal de la triple déclaration des revenus pour les couples mariés, mais pas pour les couples pacsés. **Les gays et lesbiennes, qui n'ont d'autre choix pour s'unir et faire reconnaître civilement leur union que de contracter un PaCS, seront donc celles et ceux qui participeront le plus à l'effort de réduction du déficit de l'Etat.** Un couple hétérosexuel, visiblement seule union valable aux yeux de la majorité actuelle, aura toujours la possibilité de se marier, et donc de bénéficier d'avantages fiscaux. Les couples homosexuels sont, une fois de plus, lésés, discriminés, considérés comme inférieurs.

A l'heure où le gouvernement prône des mesures anti-discriminatoires à l'école et dans le sport et déclare vouloir s'engager contre l'homophobie, et après des années de lutte pour rapprocher le régime des couples pacsés sur celui des couples mariés, cet amendement est purement et simplement une nouvelle attaque à l'endroit des couples de même sexe. Il est des paradoxes qui glissent très facilement vers l'hypocrisie.

**SOS homophobie exige depuis plusieurs années que les gays et lesbiennes aient accès au mariage. Nous appelons le gouvernement à faire barrage au rétablissement de cette discrimination. Une hiérarchie de droits entre différents contrats d'union n'est justifiable qu'à la condition fondamentale, immédiate et non discutable que tous les couples, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels, n'aient accès à l'ensemble de ces contrats.**

**Contact presse :**

Bartholomé Girard, président

[Bartholome.girard@sos-homophobie.org](mailto:Bartholome.girard@sos-homophobie.org)



Communiqué de presse

Paris, le 29/11/10

**Kiss in de Notre Dame :  
SOS homophobie dépose une question prioritaire de constitutionnalité**

En France, le délai de prescription pour les injures à caractère raciste est d'un an. Pour les injures à caractère homophobe, il est de trois mois. Plusieurs centaines de personnes sollicitent SOS homophobie chaque année à ce sujet. Cette inégalité juridique est une discrimination qui empêche, aujourd'hui, à de nombreuses victimes de propos homophobes de pouvoir obtenir réparation auprès de la justice. C'est le cas pour les huit jeunes hommes et femmes qui ont été insulté-e-s et, pour l'une d'entre eux, frappée le 14 février 2010, lors d'un *kiss in* devant Notre Dame, dont le procès a lieu ce mardi 30 novembre.

Quatre des agresseurs présumés ont été formellement identifiés par les victimes, et sont aujourd'hui poursuivis pour injures et violences volontaires aggravées. SOS homophobie s'est portée partie civile auprès des victimes, et est représentée par Caroline Mécary. Or, l'avocat des mis en cause invoque la prescription pour faire annuler les poursuites concernant les insultes. Elles sont aujourd'hui maintenues pour la victime de coups et blessures.

Depuis mars 2010, lorsque, à l'occasion d'une instance en cours devant une juridiction, il est soutenu qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit, le Conseil Constitutionnel peut être saisi de cette question. **SOS homophobie invite donc, ce lundi 29 novembre 2010, le conseil constitutionnel à se prononcer sur la conformité à la constitution d'une distinction dans le délai de prescription entre une insulte à caractère raciste et une insulte à caractère homophobe.** Cette démarche peut suspendre le procès jusqu'à ce que le conseil constitutionnel se prononce sur cette question, dans un délai de trois mois.

SOS homophobie ne peut tolérer qu'une hiérarchie s'opère entre les insultes fondées sur l'orientation sexuelle et celles fondées sur l'origine. Si le conseil constitutionnel met bien fin à cette discrimination juridique, alors un procès équitable pourra avoir lieu pour les victimes. **Cette affaire permettrait ainsi de faire avancer le droit pour les gays et lesbiennes de France dont un grand nombre sont, chaque jour, victimes d'insultes et ne peuvent s'en défendre.**



## Lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie

Communiqué de presse

**QPC : Ouvrir le mariage, c'est lutter contre l'homophobie**

Un couple de femmes, désireux de faire reconnaître son union par la célébration d'un mariage, a soulevé une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) le 11 mai 2010 sur le non-accès des couples de même sexe à ce type d'union. Cette question a été transmise par le Tribunal de grande instance de Reims et soumise à la Cour de cassation le 24 août 2010. Cette dernière, par un arrêt en date du 16 novembre 2010, a transmis à son tour la question au Conseil constitutionnel. Par l'intermédiaire de l'avocate Caroline Mécary, l'Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens (APGL) et SOS homophobie ont soumis ce jeudi 16 décembre un mémoire en intervention volontaire pour soumettre une série d'arguments qui étaient la demande de ce couple.

Si SOS homophobie s'engage auprès de ces femmes, c'est pour défendre plus largement l'accès au mariage à tous les couples de même sexe. Nos arguments sont à la fois juridiques (non-respect du principe d'égalité, discrimination fondée sur l'orientation sexuelle...) et sociaux (reconnaissance du couple gay ou lesbien comme un pilier de la société française, besoin d'un cadre juridique qui protège le couple et les enfants de celui-ci...), et brassent l'ensemble des raisons pour lesquelles, aujourd'hui, il n'y a pas de raison valable de refuser le mariage entre deux femmes ou entre deux hommes, si ce n'est une forme de conservatisme idéologique qui ne tient pas compte de l'évolution des mœurs et des mentalités - rappelons que 64% des Françaises, selon un sondage BVA- Canal+ de novembre 2009, étaient pour l'ouverture du mariage aux gays et lesbiennes.

Mais il est également nécessaire de rappeler le contexte dans lequel cette question est posée : celui d'une Union européenne dont les pays membres sont chaque année plus nombreux à célébrer des mariages, réaffirmant à chaque fois le retard de la France en matière d'égalité des droits. Ces avancées constatées dans d'autres pays sont le fruit du travail des pouvoirs publics qui ont mené une réelle politique de lutte contre les discriminations. Car le non-accès au mariage pour les couples lesbiens et gays est bien une discrimination. L'homophobie, ce n'est pas uniquement les injures, les harcèlements, les coups, les passages à tabac, les meurtres. L'homophobie commence dès qu'on considère les homosexuel-le-s comme des sous-citoyen-ne-s. Comment, alors, s'engager dans la lutte contre l'homophobie si, au regard de la loi, un couple de même sexe est inférieur à un couple de sexe opposé ?

Cette contradiction n'est pas qu'une dissonance théorique : elle a un impact réel sur la vie de millions de Français-es. Car, là encore, les Etats qui ont accueilli cette évolution naturelle de la société l'ont prouvé : ouvrir le mariage aux gays et lesbiennes a considérablement fait diminuer le nombre d'agressions homophobes, et va dans le sens d'une meilleure acceptation de la diversité. Que ce soit en Espagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en Norvège, en Suède ou encore au Portugal, la volonté politique a permis à des millions de citoyen-ne-s de vivre sans crainte leur amour, de condamner l'homophobie aussi fortement que toute autre discrimination, et de faire reconnaître aux yeux de tou-te-s qu'une personne homosexuelle a autant droit à la liberté et à l'amour que les autres.

SOS homophobie invite donc le Conseil constitutionnel à avoir ces éléments à l'esprit lorsqu'il répondra à une question qui met en jeu la vie de millions de Français-es. Une réponse négative ne ferait qu'alimenter l'insécurité et l'injustice dans laquelle les gays et lesbiennes se trouvent. Une réponse positive permettrait à la France de prouver qu'elle est bien la patrie des Droits de l'Homme, et entend défendre chacun-e de ses ressortissant-e-s pour leur garantir le cadre de vie qu'ils et elles méritent.



Lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie